

OLEICULTURE : L'Etat soutient la filière oléicole suite aux pertes de récoltes

La production oléicole, notamment d'huile d'olive AOC/ AOP Nyons, a chuté de plus de 60% suite à une récolte d'olive catastrophique lors de la campagne 2014/2015. En cause, les attaques de la "mouche de l'olive", un ravageur endémique de l'olivier dont le développement a été favorisé par un hiver doux suivi d'un été frais et pluvieux. Face à cette crise, le [MINISTERE AGRICULTURE:110070018] a décidé de prendre des mesures exceptionnelles d'accompagnement des producteurs et transformateurs, avec des exonérations de cotisations sociales, des prises en charge d'intérêts bancaires, des prêts de trésorerie, des délais de paiements et des remises gracieuses de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises. L'Etat a aussi porté sa participation au 4e programme européen d'aide dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table de 70 à à 140 k€ et une enveloppe de 70 k€ va être mobilisée pour assurer des actions de promotion de crise.